ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Cartes bancaires

Question écrite n° 63526

Texte de la question

M Leonce Deprez demande a M le ministre de l'economie et des finances, de lui preciser l'etat actuel du projet d'utilisation des cartes bleues pour les reglements en ECU qui permettrait, grace a l'electronique, de voir apparaitre une nommaie scripturale pouvant notamment etre utile, au dela de l'Europe occidentale, dans les pays de l'Est europeen (La Lettre de l'Expansion, 15 juin 1992, no 1112).

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement est favorable au projet du groupement des cartes bancaires d'offrir la possibilite d'effectuer des reglements en ECU en France par carte de paiement. L'article 14 de la loi no 92-666 du 16 juillet 1992 relative au plan d'epargne en actions a leve les obstacles juridiques a la mise en oeuvre de ce projet.

Données clés

Auteur : M. Deprez L•once
Circonscription : - Union pour la démocratie française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 63526
Rubrique : Moyens de paiement
Ministère interrogé : économie et finances
Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 2 novembre 1992, page 4957